

LE RISQUE FEUX DE FORETS

I. QUE SONT LES FEUX DE FORETS ?

Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt, de maquis ou de garrigue.

II. COMMENT SURVIENNENT-ILS ?

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- **une source de chaleur** (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêts par imprudence (travaux agricoles et forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures....), accident ou malveillance ;

- **un apport d'oxygène** : le vent active la combustion ;

- **un combustible** (végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).

III. QUELS SONT LES RISQUES DE FEUX DE FORETS DANS LA COMMUNE ?

Le principal incendie est celui de 1985 qui a sévi sur une grande partie du territoire communal.

En fonction des différentes études menées dans la région :

- les cartes de l'aléa risque "feux de forêts" figurent pages.11, 12,
- les cartes des zones où l'information préventive doit être faite sur les risques de feux de forêts se trouvent pages 28,29.

IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

PREVENTION :

- **la sensibilisation de la population** sur les risques de feux de camp, agricoles et forestiers (écobuage), barbecues, cigarettes, détritiques...
- **la résorption des causes** d'incendie : contrôle des feux en forêt, des décharges... avec renforcement des **sanctions pénales** ;
- **l'aménagement de la forêt** : débroussaillage, pistes d'accès pompiers, pare feux, puits d'eau..
- **la surveillance régulière** renforcée en période estivale : patrouilles terrestres, tours de guet, organisation d'un comité communal de feux de forêt.
- **l'élaboration et la mise en place de plans de secours** et de plans d'action rapide avec des groupes d'attaque immédiate limitant l'extension des feux ; dans les grands feux, le recours à des moyens régionaux, voire nationaux est parfois nécessaire (unités de sapeurs-pompiers avec avions et hélicoptères "arroseurs", matériels roulants...).

Les feux de forêts sont essentiellement combattus par les unités de sapeurs-pompiers départementaux et communaux.

PROTECTION :

En cas de danger la population serait alertée par la sirène et les Sapeurs - Pompiers

La population serait informée de toute évolution de la situation et de toute évacuation par les gendarmes, les employés municipaux et les pompiers.

Des points de regroupements seraient établis vers le parking de la Foux et les Tennis. Les possibilités d'hébergement sont les hôtels, Sidevar et le domaine de Majastre.

V. QUE DOIT FAIRE L'INDIVIDU ?

AVANT

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels...),
- débroussaillage autour de la maison,
- vérifier l'état des fermetures et de la toiture.

PENDANT

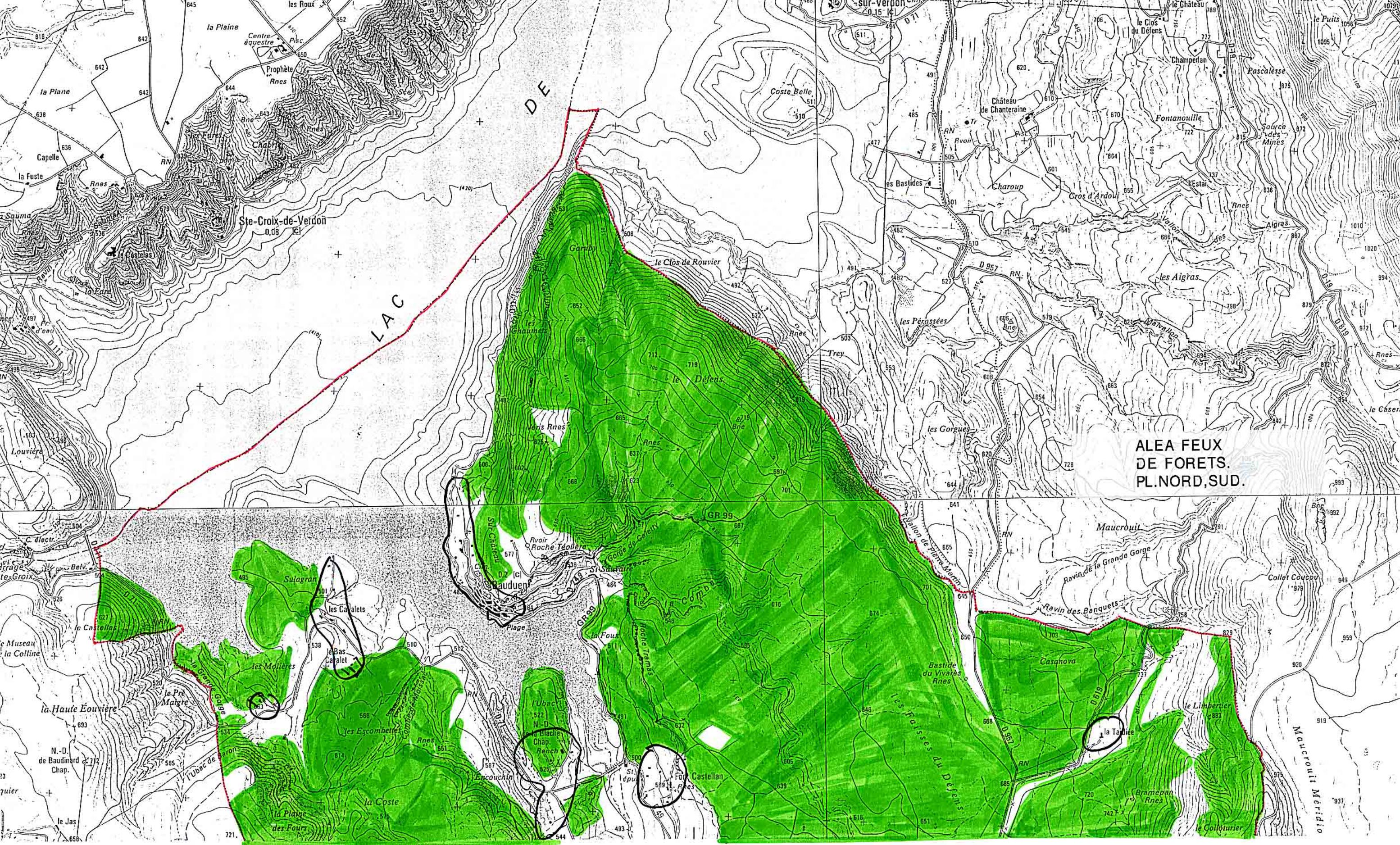
- si l'on est témoin d'un départ de feu :
 - informer les pompiers,
 - si possible attaquer le feu,
 - rechercher un abri en fuyant dos au feu,
 - respirer à travers un linge humide,
 - en voiture ne pas sortir.
- dans un bâtiment :
 - ouvrir le portail du terrain,
 - fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur),
 - fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
 - occulter les aérations avec des linges humides,
 - rentrer les tuyaux d'arrosage.

APRES

- éteindre les foyers résiduels.

VI. OU S'INFORMER ?

- La Mairie: 04.94.70.08.05.
- Les Sapeurs-Pompiers: Etat Major Départemental 04.94.68.00.18.
- DDAF : 04.94.36.47.00.



ALEA FEUX DE FORETS.
PL. NORD, SUD.

LAC

DE

Ste-Croix-de-Verdon
0,08

Coste Belle
511

Château de Chanteraine

Fontanouille

les Aigras

les Gorgues

Maucrouit

Ravin de la Grande Gorge

Ravin des Banquets

Baside du Vivarès Ares

Casahova

le Limbertier

la Tardée

Sulagran

les Cavalets

le Bas Cavalet

les Molieres

les Escombettes

la Plaine des Fours

la Coste

Su-Chateau

Rocher Teollera

Bauduen

Plage

la Four

la Roche Tramas

l'Ubac

N-D de Blanche Chap. Ranch

Encouchin

St Lépu

St Lépu

St Lépu

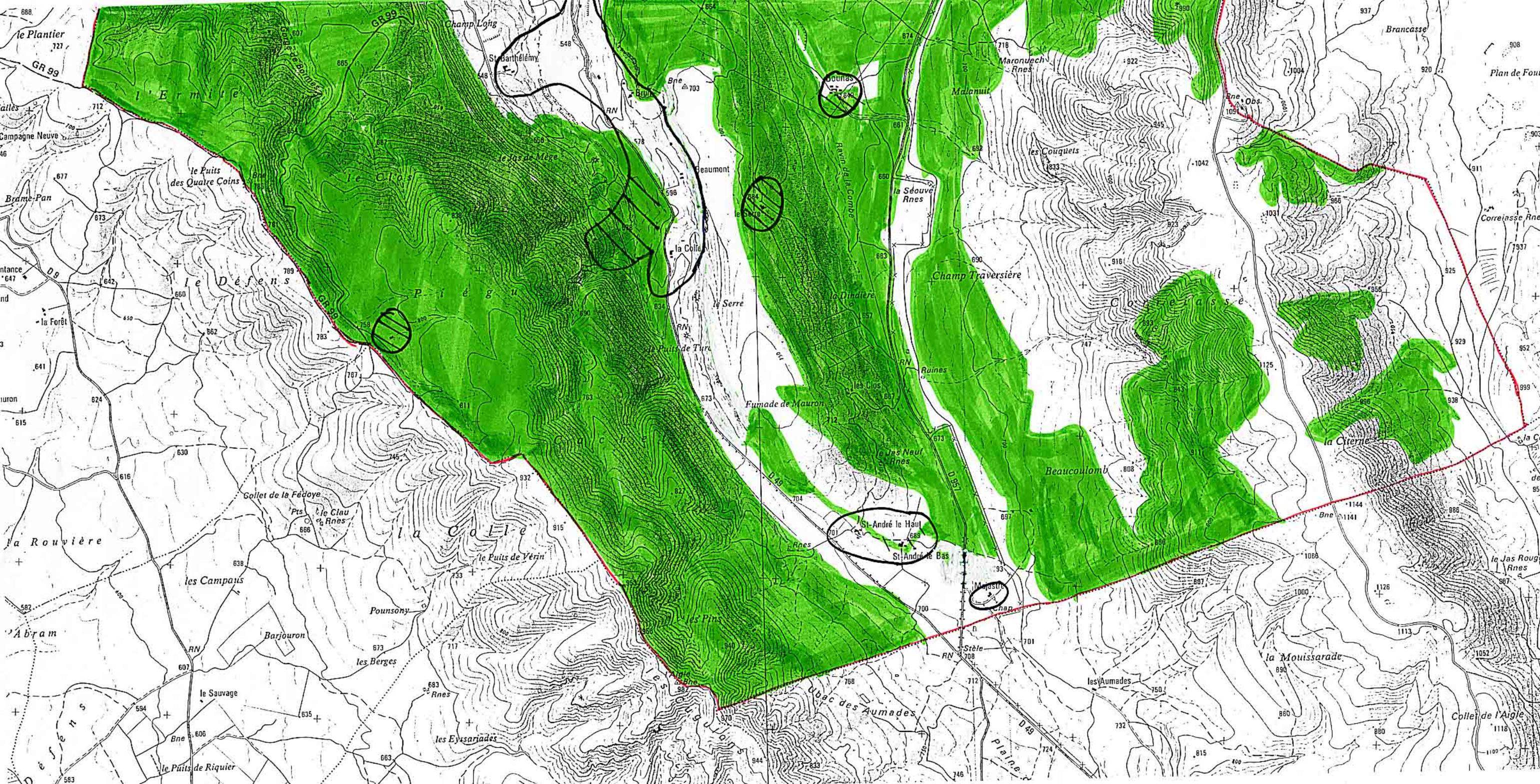
Font Castellan

les Faisies du Defens

Bramepan Ares

le Colleturier

Maucrouit Meridion



le Plantier
727
GR 99

Campagne Neuve
709
677
Brame-Pan
673

la Forêt
641
615

la Rouvière
638

Abram
607
le Sauvage
594
le Puits de Riquier
606

Champ Long
548
St Barthélémy
548

le Puits des Quatre Coins
789
le Puits de Thur
783

le Puits de Yerin
733

les Eyssariades
663

Bre
703

Beaumont
598

la Serre
673

St-André le Haut
688
St-André le Bas
701

les Aumades
708

Journas
674

la Séouve Rnes
660

les Clos
667

les Aumades
750

Marouech Rnes
718

les Couquets
833

Champ Traversière
690

la Mouissarade
890

les Aumades
750

Brancasse
937

la Citerne
938

la Mouissarade
890

la Mouissarade
890

Collet de l'Aigle
1118